

Fondation du
**Musée national suisse
de l'audiovisuel**

Avenue de Chillon 74
1820 Montreux-Territet
Tél. 021 963 22 33
Fax 021 963 02 94
www.audiorama.ch
info@audiorama.ch

A U D I O R A M A

| | |
|---------------|-------|
| BAKOM | |
| 28. AUG. 2006 | |
| Reg. Nr. | |
| DIR | Kopic |
| BO | |
| RTV | alpha |
| R | |
| TO | |
| AF | |
| PM | |

OFFICE FEDERAL DE LA COMMUNICATION
Monsieur Martin DUMERMUTH, directeur
Rue de l'Avenir 44
Case postale
2503 Bienne

24 août 2006

Ordonnance d'application de la Loi nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV)

Monsieur le directeur, cher Monsieur,

Pour faire suite à l'entretien téléphonique que nous avons échangé ce jour avec M. Yann Lehmans, suite à notre invitation du 21 août dont vous avez reçu copie, nous avons pris note de quelques éléments autour de l'application de la nouvelle LRTV.

Aussi par la présente, nous vous adressons la demande formelle dans le but que le Musée suisse de l'audiovisuel AUDIORAMA soit pris nommément en considération par l'Ordonnance d'application de la LRTV à son art. 21.

En effet, il serait bien que les montants attribués à l'AUDIORAMA soient mentionnés dans l'ordonnance, ceux qui nous permettront d'assurer la préservation des appareils de transfert des supports audiovisuels, dont la nécessité immédiate est reconnue. Nous sommes prêts à vous fournir les données nécessaires à l'établissement du dossier afin de définir les montants alloués.

Depuis plusieurs années, l'OFCOM souligne la vocation adéquate de notre institution et son implantation à Montreux. Nous vous remercions de cette reconnaissance et des précieux encouragements au moment de la recherche des soutiens nécessaires à la pérennité de cette tâche de sauvegarde et de conservation.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour toute explication sur le nouveau concept en préparation, auquel participe activement aussi M. Pierre Smolik.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous prêterez à notre démarche, et vous prions de croire, Monsieur le directeur, cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil de Fondation du
Musée national suisse de l'audiovisuel
AUDIORAMA


Philippe GUILLEMIN
président


Jean-Marc NICOLAS
directeur-conservateur